canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15_INT_397

Déposé le : 09.06.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

LE TRAVAIL C'EST LA SANTE. OUI, MAIS PAS TOUJOURS….

Texte déposé

Le travail a de multiples impacts positifs sur le bien-être et la santé de la population active. Il sécurise l'existence, est une part importante de l'identité personnelle, apporte de la reconnaissance sociale et promeut le développement des compétences et des capacités. Mais, souvent, il génère du stress et de l'épuisement, deux phénomènes qui sont les défis du monde contemporain du travail. L'évolution constante, la pression temporelle, la joignabilité permanente, les conflits avec les collègues, les exigences professionnelles toujours plus élevées sont des contraintes génératrices de stress.
La stabilité professionnelle est également source de sécurité, alors que les emplois à durée déterminée génèrent plus de stress.
S'adapter au changement est une chose, mais subir de perpétuels changements, sans accompagnement, peut être désécurisant.
En Suisse, le stress des personnes actives a augmenté de 30% au cours des 10 dernières années. 1/3 des personnes exerçant une activité professionnelle se sentent stressées, ce qui entraine un épuisement émotionnel au travail et conduit au burnout, à la dépression, aux troubles du sommeil et à des difficultés à prendre des décisions, autant d'éléments qui sont sources d'absentéisme.

Le rapport de l'OBSAN(1) sur la santé dans le canton de Vaud en 2012 décrivait que la proportion de personnes disant subir des nuisances au travail au moins ¼ du temps était plus élevée dans le canton de Vaud qu'en Suisse, tendance qui s'accentuait encore par rapport à la même évaluation faite en 2007.

Une intervention ciblée des employeurs peut avoir une influence positive sur la santé, la productivité et la loyauté des personnes via une diminution des contraintes professionnelles et une augmentation des ressources. Ces dernières sont soit liées à la situation professionnelle (marge de manœuvre, considération de l'employeur, par exemple) ou à la personne elle-même (caractère optimiste, confiance en soi, stabilité émotionnelle, par exemple)

Promotion santé (2) est une fondation de droit privé soutenue par les cantons et les assureurs. Elle initie, coordonne et évalue, en vertu d'un mandat légal, des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Elle a développé un outil statistique pour évaluer le stress et se propose de suivre à intervalles réguliers l'évolution du stress au sein de la population active. Cette étude se fait en collaboration avec l'institut de psychologie au travail de Berne, l'institut d'économie de Winterthur et de la HES des sciences appliquées de Zürich. Elle examine les impacts du stress lié au travail sur la santé et la productivité. Trois indicateurs ont été développés sur la base des résultats obtenus, l'objectif étant d'obtenir une classification simple des conditions de travail et de l'état de santé et d'en estimer le potentiel économique.
Les données collectées en février 2014 sur 130'000 participants ont montré qu'il n'y avait pas de différence statistique au niveau régional, ni en fonction du sexe ou du niveau de formation. Par contre des différences existaient en fonction des tranches d'âges, les personnes en début de carrière étant plus stressées, et en fonction de la position dirigeante ou non, les subalternes étant plus sujets au stress.

- Le « job stress index » (JSI) est l'indicateur qui analyse les conditions de travail et donne des informations sur les ressources et les contraintes au travail. L'étude a démontré que, pour 2014, ¾ des actifs avaient un JSI bas ou moyen, signifiant qu'ils avaient autant de contraintes que de ressources. Par contre ¼ des actifs avaient un JSI de plus de 54 (sur une échelle de 1 à 100). Ce groupe bénéficierait donc d'une diminution des contraintes et de d'une amélioration des ressources.

- Le taux d'épuisement sous forme de surmenage, perte d'énergie, fatigue extrême, était la manifestation la plus évidente du burnout. 24% des actifs se disaient assez ou très épuisées, ce qui, rapporté à l'ensemble de la Suisse, représente environ un million de personnes.

- Le potentiel d'économie, en évaluant les coûts liés au stress et en montrant les gains de productivité possibles, a été évalué à 5,58 milliards par an. L'amélioration des performances compterait pour 75% de cette somme (4.25 milliards) et la diminution des absences pour 25% (1,3 milliards)

Suite à ces constatations, les député-e-s soussigné-e-s adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. De manière générale, quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat et les autorités d'engagement ont prises en matière de santé des collaboratrices-teurs?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà entrepris des évaluations du type de celle de « Promotion Santé » ou d'un autre type au sein de ses différents départements et services ?
3. Si oui, quels en sont les résultats et une comparaison peut-elle être faite avec les chiffres suisses ? Une évalutation longitudinale est-elle prévue ? Quelles sont les populations les plus touchées et les grandes tendances?

1.http://www.obsan.admin.ch/bfs/obsan/fr/index/05/publikationsdatenbank.html

2. http://promotionsante.ch/qui-sommesnous/telechargements.html

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer ☐ X Ne souhaite pas développer ☐

Nom et prénom de l'auteur :
Brigitte Crottaz

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :
Filip Uffer

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Aellen Catherine
Ansermet Jacques
Apothéloz Stéphanie
Attinger Doepper Claire
Aubert Mireille
Baehler Bech Anne
Ballif Laurent
Bendahan Samuel
Berthoud Alexandre
Bezençon Jean-Luc
Blanc Mathieu
Bolay Guy-Philippe
Bonny Dominique-Richard
Borloz Frédéric
Bory Marc-André
Bovay Alain
Brélaz Daniel
Brélaz François
Buffat Marc-Olivier
Buffat Michaël
Butera Sonya
Cachin Jean-François
Calpini Christa
Capt Gloria
Chapalay Albert
Chappuis Laurent
Cherbuin Amélie
Chevalley Christine
Chollet Jean-Luc
Christen Jérôme
Christin Dominique-Ella
Collet Michel
Cornamusaz Philippe
Courdesse Régis
Cretegny Gérald
Cretegny Laurence
Crottaz Brigitte
De Montmollin Martial
Debluë François
Démétriadès Alexandre
Desmeules Michel
Despot Fabienne
Devaud Grégory
Divorne Didier
Dolivo Jean-Michel
Ducommun Philippe
Dupontet Aline
Durussel José
Duvoisin Ginette
Eggenberger Julien
Ehrwein Nihan Céline
Epars Olivier
Favrod Pierre-Alain
Ferrari Yves
Freymond Cantone Fabienne
Gander Hugues
Genton Jean-Marc
Germain Philippe
Glauser Alice
Glauser Nicolas
Golaz Olivier
Grandjean Pierre
Grobéty Philippe
Guignard Pierre
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Induni Valérie
Jaccoud Jessica
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin Philippe
Jungclaus Delarze Suzanne
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 2 juin 2015

Kunze Christian
Labouchère Catherine
Lachat Patricia
Luisier Christelle
Mahaim Raphaël
Maillefer Denis-Olivier
Manzini Pascale
Marion Axel
Martin Josée
Mattenberger Nicolas
Matter Claude
Mayor Olivier
Meienberger Daniel
Meldem Martine
Melly Serge
Meyer Roxanne
Miéville Laurent
Miéville Michel
Modoux Philippe
Mojon Gérard
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Neirynck Jacques
Neyroud Maurice
Nicolet Jacques
Nicolet Jean-Marc
Oran Marc
Papilloud Anne
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pidoux Jean-Yves
Pillonel Cédric
Podio Sylvie
Probst Delphine
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Ravenel Yves
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette
Rezso Stéphane
Richard Claire
Riesen Werner
Rochat Nicolas
Romano Myriam
Roulet Catherine
Roulet-Grin Pierrette
Rubattel Denis
Ruch Daniel
Rydlo Alexandre
Schaller Graziella
Schelker Carole
Schobinger Bastien
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Sonnay Eric
Sordet Jean-Marc
Surer Jean-Marie
Thuillard Jean-François
Tosato Oscar
Treboux Maurice
Trolliet Daniel
Tschopp Jean
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Voiblet Claude-Alain
Volet Pierre
Vuarnoz Annick
Vuillemin Philippe
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wüthrich Andreas
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Züger Eric